

Image not found or type unknown



congés parental : reprise du travail à temps partiel

Par **CAROCOS**, le **12/05/2009** à **20:47**

bonjour, j'envisage de reprendre mon travail après la naissance de mon 2ème enfant mais à temps partiel, est-ce que la CAF complètera mon salaire par exemple si je choisis de travailler 30 heures par semaine ? aurais-je droit à une quelconque allocation pour pallier aux frais de garde éventuels les jours où je travaillerais ?
d'avance merci pour vos renseignements